

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
لمملكة المغرب لدى الأمم المتحدة
نيويورك

53^{ème} Session de la Commission de la Condition de la Femme

Déclaration de S.E M. MOHAMMED LOULICHKI

**Ambassadeur, Représentant Permanent du
Royaume du Maroc**

Sur le thème prioritaire

**« Partage égal des responsabilités entre femmes et hommes,
y compris les soins dispensés dans le contexte du VIH/SIDA »**

New York, le 6 mars 2009

Prière de vérifier au prononcé

M. le Président,

Permettez moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de notre Commission et de vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Mes félicitations s'adressent également aux membres du Bureau et au Secrétariat pour la qualité du travail accompli.

Ma délégation se réjouit de cette opportunité pour réitérer notre ferme engagement en faveur du noble combat pour l'égalité et le partage des responsabilités et notre pleine adhésion aux objectifs de développement du millénaire. Mon pays s'associe, également, à la déclaration prononcée par le Soudan, au nom du G77 et de la Chine.

Le choix du thème de notre session illustre, à bien des égards, l'impérieuse nécessité d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et en particulier, dans la mobilisation des efforts contre les préjugés sexistes dans le cadre des contextes nationaux de lutte contre le VIH / SIDA.

M. le Président,

Les conséquences du partage inégal des responsabilités entre femmes et hommes ne sont plus à démontrer. La sous-représentation des femmes dans tous les domaines de la vie publique affecte négativement la croissance économique et la lutte contre la pauvreté.

La crise alimentaire que connaît aujourd'hui le monde est aussi une claire illustration des risques liés au partage inégal des responsabilités en matière de soins dispensés dans le contexte du VIH/ SIDA. Cette situation contraint, le plus souvent, les femmes et les plus âgées d'entre elles, à abandonner leur activités productives, aggravant ainsi l'insécurité alimentaire du ménage.

Ma délégation est d'avis, à l'instar du Secrétaire général, que la pleine participation et le partenariat hommes / femmes sont nécessaires dans toutes les activités productives et notamment les responsabilités partagées dans le cadre des soins, de l'éducation des enfants et du ménage.

M. le Président,

Les étapes accomplies dans ce sens, par mon pays, représentent un acquis majeur, comme en témoignent les objectifs et les actions entreprises qui, faut-il le rappeler, convergent vers la réalisation des OMD relatifs à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Conscient que le développement humain durable passe, inéluctablement, par l'intégration de la dimension genre dans toutes les politiques et programmes nationaux, mon pays s'emploie, actuellement, à travers des actions coordonnées et proactives, et grâce au soutien des institutions

internationales, à plaider en faveur du partage égal des responsabilités dans toutes les sphères du développement économique et social.

L'adoption, par mon pays, d'une stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes, ainsi que l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration et l'analyse des budgets nationaux, dont la teneur et la portée ont été saluées par tous, permettent à mon pays, de mieux cerner les enjeux et les défis en perspective afin de garantir aux femmes un accès égal à la vie publique et aux chances.

C'est en ayant conscience de la précieuse contribution que la femme apporte au processus de développement et à la consolidation de la démocratie, que mon pays se réjouit, aujourd'hui, de compter 34 femmes au Parlement, 7 femmes Ministres qui siègent au Gouvernement et un certain nombre de femmes ambassadeurs.

Cette dynamique, rendue possible grâce à l'implication personnelle de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a permis la mise en œuvre d'un vaste chantier de réformes, dont notamment, la réforme du code de la famille en 2004, enrichie, en 2007, par une importante réforme du code de la nationalité, qui prévoit, en particulier, l'octroi, par la mère, de sa nationalité marocaine à ses enfants nés d'un père étranger.

La volonté exprimée, par mon pays, de lever les réserves relatives à la CEDAW, témoigne aussi du signal politique fort et de la volonté définitive d'ancrer la démocratie dans les faits et les mœurs, à travers l'ensemble du territoire du Royaume, en vue de l'édification d'un Etat de droit, dans un environnement propice aux droits humains, en général.

M. le Président,

Il est clairement établi qu'un partage égal des responsabilités améliorera les rapports mutuels, induira un meilleur équilibre de vie, et partant, une amélioration du bien être de la famille.

L'approche du partage égal des responsabilités, telle que préconisée par mon pays, a des implications significatives dans de nombreux domaines : la récente révision du code du travail a permis d'introduire, pour la première fois, le principe de la non-discrimination en matière d'emploi, l'incrimination du harcèlement sexuel sur les lieux du travail, désormais considéré comme une faute grave et l'allongement de la durée du congé de maternité à 14 semaines au lieu de 12.

Aussi, la suppression de toutes dispositions privant la femme mariée de la pratique d'activités commerciales, sans l'accord de son mari, constitue, il faut le souligner, une avancée majeure dans la réaffirmation, des engagements

du Maroc pour la consécration du principe de l'égalité entre les sexes dans toutes les lois et règlements.

M. le Président,

La propagation de l'épidémie du VIH / SIDA requiert la mobilisation et l'implication de tous les intervenants – pouvoirs publics, secteur privé, société civile et ménages – pour un partage équitable des responsabilités, en particulier dans les activités de soins dans le contexte du VIH / SIDA, qui s'enracine dans toutes les parties du monde.

Le temps nous est compté pour atteindre l'objectif de l'accès universel à la prévention et au traitement de cette pandémie ravageuse, d'ici à 2010. Et seule une augmentation plus substantielle de l'aide financière, conjuguée à des mesures d'urgence, permettra d'atteindre cet objectif en vue d'améliorer l'accès pour tous, sans discrimination aucune, aux services de soins et d'accompagnement.

Ma délégation relève, avec un profond désarroi l'impact croissant des inégalités entre les sexes qui continue de favoriser la propagation du VIH, et ce, en réduisant considérablement l'autonomie et la capacité de contrôle des femmes et des filles sur les risques qu'elles courent de contracter l'infection.

Il est donc vital, que les Gouvernements se mobilisent, dans le cadre de leur lutte nationale contre le VIH / SIDA, aux niveaux politique et social, pour lutter contre les préjugés sexistes et la discrimination, car la stigmatisation décourage les changements de comportement et fait obstacle à l'application des soins.

M. le Président,

Le partage égal des responsabilités entre femmes et hommes, y compris les soins dispensés dans le contexte du VIH / SIDA, constitue une priorité pour mon pays, qui a présenté, l'an dernier, le plan stratégique régional et le Plan d'action 2008-2009 de lutte contre le SIDA, qui s'inscrivent, à eux deux, dans le grand chantier de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, lancé par le Royaume.

Grâce au soutien et à la mobilisation de tous les partenaires nationaux et internationaux, le Maroc a atteint un de ses objectifs, à savoir la non-discrimination dans les soins dispensés et la mise à disposition de tous les malades du SIDA, d'un accès gratuit à la trithérapie.

Le Royaume du Maroc réitère ici sa disponibilité à mettre son expérience au service de la communauté internationale, et en particulier de nos frères africains.

L'engagement personnel de SAR la princesse Lalla Selma qui avait participé, en marge de la 60^{ème} session de l'Assemblée générale, à la Réunion des Premières Dames d'Afrique sur la lutte contre le SIDA, témoigne de l'importance du niveau d'engagement politique de mon pays dans la consécration du principe du partage des responsabilités dans le cadre des soins dispensés.

Pour conclure, Mr le Président, le Royaume du Maroc est convaincu qu'il est primordial d'accorder une plus grande place à la question des sexespecificités dans tous les domaines d'action des Nations Unies, car les défis posés par les stéréotypes et les préjugés sexistes relèvent de notre responsabilité collective a tous.

Je souhaiterais rendre ici un vibrant hommage au tissu associatif, particulièrement mobilisé dans ce domaine, à toutes les institutions oeuvrant dans le domaine de la femme, et en particulier à l'UNIFEM et à la Division de la promotion de la Femme, avec laquelle ma délégation est heureuse de travailler.

Je vous remercie